

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire des Hauts-Cantons

05

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 17^e jour du mois de décembre 2019, à compter de 19 h 30 à la salle des commissaires, École du Parchemin, 162, rue Saint-Jean Est, East Angus.

Présences : Alain Bolduc, Carole Bourgault, Patricia Carrier, Linda Gaudreau, Yves Gilbert, Colette Lamy, François Lessard, Lise Phaneuf, Hélène Prévost et Patricia Sévigny

Absences André Couture, Renée Montgrain, Simon Morin

Commissaires-parents : Kevin Roy, primaire
Josée Sicard, secondaire (absente)
Bianca Lacroix-Rousseau, EHDA (absente)
Ghislain Lafortune, 4^e commissaire-parent

Directeur général :	Martial Gaudreau
Directrice des services de l'enseignement et du transport :	Dany Grégoire
Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire :	Isabelle Dagneau
Directrice du service des ressources humaines :	Julie Morin
Directrice du service des ressources financières et matérielles :	Mélissa Francoeur
Directeur du service de l'informatique	Luc Grandchamp
Coordonnatrice au service des ressources humaines :	Caroline Tondreau
Coordonnateur au service des ressources matérielles :	Yanick Bastien
Coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire :	Julie Martineau
Directrice générale adjointe, secrétaire générale et responsable des communications :	Annie Garon

CC19-4606 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019**
 - 2.1. Adoption.
 - 2.2. Suivi.
- 3. Période de questions réservée au public**
- 4. Direction générale**
 - 4.1. Liste et actes d'établissements 2020-2021 – Adoption.
 - 4.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 – Adoption.
 - 4.3. Journées de la persévérance scolaire.
 - 4.4. Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif de gestion du 16 octobre 2019.
 - 4.5. Francisation – ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration – contrats de service.
- 5. Services éducatifs**
 - 5.1. Listes des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Adoption.
 - 5.2. Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes – Adoption.
 - 5.3. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves – Adoption.
- 6. Services des ressources financières et matérielles**
 - 6.1. Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle - Adoption.
 - 6.2. Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle - Adoption.
 - 6.3. Budget 2020-2021 - Échéancier.
- 7. Secrétariat général**
 - 7.1. Rapport annuel 2018-2019.
- 8. Commissaires**
 - 8.1. Élection des membres du comité exécutif
 - a) Procédure d'élection, s'il y a lieu.
 - b) Nomination du président d'élection.
 - c) Nomination d'une secrétaire d'élection.
 - d) Nomination des membres.
 - 8.2. Félicitations / Remerciements.
 - 8.3. Retour des représentations.
- 9. Comité de parents**

10. Période de questions réservée au public

11. Correspondance

11.1. De certains établissements du réseau

- a) Coopérative de solidarité en formation et développement rural du Granit
1 - Soirée dégustation vins et fromages de la MFR du Granit –
8 février 2020.
- b) Cégep Beauce-Appalaches – nomination.

11.2. De certains organismes du territoire

- a) MRC Memphrémagog
1 - Renouveau du partenariat entre le Défi OSEntreprendre Estrie
et la CSHC.

12. Autres sujets

- 12.1. Plan d'effectifs du personnel de soutien – Modification.

13. Date et heure de la prochaine séance

Le mardi 28 janvier 2020 à 19 h 30.

14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4607 – Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 26 novembre 2019

Considérant que le procès-verbal a été remis aux membres du conseil au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019 est adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi

Rien à signaler.

Période de questions réservée au public

N/A.

CC19-4608 – Liste et actes d'établissements 2020-2021 - Adoption

Considérant les dispositions des articles 39, 100 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la délivrance des actes d'établissement des écoles et des centres de la commission scolaire;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et les commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) que le conseil délivre, à chaque école et centre, un acte d'établissement, tel que reproduit dans le document CC410-2019-2020-706 en annexe au présent procès-verbal;
- b) que ces actes d'établissement prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2020;
- c) que la liste des établissements soit établie telle que reproduite dans le même document CC410-2019-2020-706.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4609 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 - Adoption

Considérant les dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à l'établissement, chaque année, d'un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, tel que reproduit dans le document CC410-2019-2020-707;
- b) que ce plan soit transmis par la secrétaire générale à chaque municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement situé dans le territoire de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Journées de la persévérance scolaire

Le directeur général informe les membres que l'édition 2020 des Journées de la persévérance scolaire se tiendra du 17 au 21 février 2020 et invite les membres à y participer activement.

Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif de gestion du 16 octobre 2019

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif de gestion du 16 octobre 2019 est produit à titre d'information.

CC19-4610 – Francisation – ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration – contrats de service

Considérant la nécessité pour le Centre d'éducation des adultes de la Commission scolaire des Hauts-Cantons de convenir de contrats de service avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour offrir des services de francisation;

sur la proposition de madame Lise Phaneuf, il est résolu d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à procéder à la signature des contrats de service avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour permettre au Centre d'éducation des adultes de la Commission scolaire des Hauts-Cantons d'offrir des services de francisation ainsi que tout autre document nécessaire pour permettre le déploiement efficace de l'offre de service en francisation, sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4611 – Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Adoption

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice des services de l'enseignement;

sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, il est résolu :

a) d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, tel que reproduit en annexe CC425-2019-2020-196;

b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4612 – Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes - Adoption

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice générale adjointe;

sur la proposition de madame Hélène Prévost, il est résolu :

a) d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes de la Commission scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre, tel que reproduit en annexe CC425-2019-2020-197;

b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4613 – Règles relatives aux critères d'inscription des élèves - Adoption

Considérant les dispositions des articles 4 et 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus sur le sujet;

Considérant que la période d'inscription est fixée du 10 au 14 février 2020;

sur la proposition de madame Colette Lamy, il est résolu :

a) d'adopter le document intitulé « Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons », tel que reproduit en annexe CC425-2019-2020-198;

b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4614 – Cadre organisationnel et Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle – 2020-2021 - Adoption

Considérant que la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après la « Directive ») prévoit que la Commission scolaire des Hauts-Cantons (ci-après la « CSHC ») doit se doter d'un Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après le « Cadre ») avant le 31 décembre 2019;

Considérant que la Directive prévoit que dans ce même délai, la CSHC doit adopter un Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après le « Plan annuel »);

Considérant que le Cadre proposé pour la CSHC a été élaboré sur la base du modèle fourni à tous les organismes publics par l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

Considérant l'évaluation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle effectuée en cohérence avec la démarche proposée par l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

Considérant que la CSHC est autorisée à prévoir un premier plan annuel d'une durée de 18 mois, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et arrivant à terme le 30 juin 2021;

Considérant qu'il appartient au conseil des commissaires d'adopter le Cadre et le Plan annuel;

Considérant la recommandation du RARC;

sur la proposition de madame Patricia Carrier, il est résolu :

- a) d'adopter le Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, tel que reproduit en annexe CC440-2019-2020-091 du présent procès-verbal;
- b) d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle – 2020-2021, tel que reproduit en annexe CC440-2019-2020-092 du présent procès-verbal;
- c) d'autoriser la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer et à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Budget 2020-2021 – Échéancier

La directrice du service des ressources financières et matérielles dépose l'échéancier en vue de l'adoption du budget 2020-2021.

CC19-4615 – Rapport annuel 2018-2019

Considérant les dispositions de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* relative au rapport annuel de la commission scolaire et au bilan des activités;

Considérant le rapport annuel 2018-2019 élaboré et produit par le service des communications en collaboration avec les différents services de la commission scolaire;

sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, il est résolu d'adopter le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, tel que reproduit en annexe CC410-2019-2020-708 au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4616 – Huis clos

Sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, il est résolu, à 19 h 50, de décréter le huis clos afin de discuter du prochain point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4617 – Fin du huis clos

Sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, il est résolu, à 19 h 55, de mettre fin au huis clos décrété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4618 – Nomination des commissaires au comité exécutif

Considérant les termes de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant et d'un commissaire représentant du comité de parents;

Considérant que le conseil des commissaires souhaite fixer à 6 le nombre de membres du comité exécutif, excluant le président, le commissaire-coopté, le cas échéant, ainsi que le représentant du comité de parents;

Considérant qu'il appartient au conseil des commissaires de déterminer la durée du mandat des membres du comité exécutif et que le conseil des commissaires souhaite que la durée du mandat des membres du comité exécutif soit fixée à un (1) an;

sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, il est résolu :

- a) de nommer monsieur Yves Gilbert, membre d'office du comité exécutif, à titre de président du conseil des commissaires;
- b) de nommer madame Bianca Lacroix-Rousseau, membre d'office du comité exécutif, à titre de commissaire-parent;
- c) de nommer les commissaires suivants à titre de membres du comité exécutif, pour un mandat d'un (1) an :
 - Madame Patricia Carrier
 - Madame Carole Bourgault
 - Madame Renée Montgrain
 - Monsieur François Lessard
 - Madame Patricia Sévigny
 - Madame Colette Lamy
- d) de confirmer que, pour le moment, le siège réservé au commissaire-coopté ne sera pas comblé, puisqu'aucun commissaire-coopté n'a été nommé à ce jour;
- e) de convoquer les membres du comité exécutif à la séance ordinaire du 28 janvier 2020, conformément au calendrier 2019-2020 des séances ordinaires du comité exécutif, adopté conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif*,
- f) de remplacer en conséquence les résolutions CC98-11 et CC18-4376.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Félicitations / Remerciements

- Madame Tina Desmarais, directrice au Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA pour l'entrevue donnée ainsi que pour la nouvelle collaboration à la radio locale CIGN Coaticook 96,7 FM, où du temps sera consacré exclusivement au centre et à ses nombreux projets et accomplissements, et ce, à chaque deux semaines.
- Madame Catherine Blanchet, directrice ainsi que tous les membres du personnel et élèves de l'école Sacré-Cœur de Coaticook ayant participé au projet « Trophée Poubelle d'Or », où une fois par mois, le concierge décerne le trophée à la classe gagnante, c'est-à-dire celle qui aura su préserver la propreté de sa classe en appliquant notamment les bonnes consignes liées au tri.
- Mesdames Sylvie La Belle et Isabelle Ginggeli, enseignantes de musique ainsi que tous les élèves de l'école Louis-Saint-Laurent ayant participé au spectacle de musique à l'église de Compton, pour souligner la période des Fêtes.
- Madame Annie Després, directrice par intérim ainsi que tous les membres du personnel de l'école Saint-Paul pour leur implication et les heures de bénévolat effectuées à l'école, entre autres pour le repas de Noël ayant eu lieu le 20 décembre dernier.
- Aux membres de l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame-de-Lorette s'étant impliqués dans l'organisation d'une activité et d'un repas de Noël à l'école.
- Aux membres de l'OPP de l'école du Parchemin s'étant impliqués dans une campagne de financement, au profit de l'école.
- Aux membres du personnel de la polyvalente Louis-Saint-Laurent, Vincent Héraud, Sophie Laroche et Renée-Claude Leroux, lesquels ont accompagné les membres du Parlement au secondaire de la Cité-école. Ces derniers ont déposé une résolution à la rencontre régulière du Conseil des maires du Haut-Saint-François, le 27 novembre dernier, laquelle avait pour but de présenter des arguments percutants en faveur du projet de construction d'un complexe sportif à la polyvalente Louis-Saint-Laurent.
- La Maison de la famille de Lac-Mégantic pour la pièce de théâtre présentée au Centre communautaire et sportif de Lambton, aux enfants de 0 à 5 ans de la communauté ainsi qu'aux élèves de la maternelle de l'école de la Feuille-d'Or, par la troupe de théâtre « Les chemins errants ».
- Dessercom Services Ambulanciers pour le don effectué, lequel a permis d'offrir des jeux extérieurs au bénéfice des élèves de l'école de la Feuille-d'Or, ce qui encourage les saines habitudes de vie.

Retour des représentations

Le président fait état de ses différentes représentations à titre de président pour la période du 26 novembre 2019 jusqu'à ce jour.

Comité de parents

N/A.

Période de questions réservée au public

N/A.

Correspondance

De certains établissements du réseau

CC19-4619 – Coopérative de solidarité en formation et développement rural du Granit – Soirée dégustation vins et fromages de la MFR du Granit - 8 février 2020

Considérant la demande de soutien financier reçue de la part de la Coopérative de solidarité en formation et développement rural du Granit, en lien avec la soirée dégustation vins et fromages qui aura lieu le 8 février 2020;

sur la proposition de madame Lise Phaneuf, il est résolu de procéder à l'achat de 8 billets pour assister à cette soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cégep Beauce-Appalaches – nomination

Une correspondance émise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmant la nomination de madame Carole Bourgault, commissaire, pour siéger au conseil d'administration du Cégep Beauce-Appalaches, est déposée aux membres pour leur information.

De certains organismes du territoire

CC19-4620 – MRC Memphrémagog – Renouvellement du partenariat entre le Défi OSEntreprendre Estrie et la CSHC

Considérant la demande d'appui financier soumise par le MRC Memphrémagog, en lien avec la 22^e édition régionale du Défi OSEntreprendre;

sur la proposition de madame Colette Lamy, il est résolu d'accorder un soutien financier à la 22^e édition égoïnale du Défi OSEntreprendre pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autres sujets

CC19-4621 – Création de poste – Électricien(ne) – Régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. - Service des ressources financières et matérielles – Lac-Mégantic (Affectation principale – Polyvalente Montignac)

Considérant que le poste d'électricien classe principale - régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. au service des ressources financières et matérielles à Lac-Mégantic a été laissé vacant;

Considérant la nature des besoins des services à rendre par le service des ressources financières et matérielles ;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de créer un poste d'électricien(ne) - régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. au service des ressources financières et matérielles dont l'affectation principale est à la Polyvalente Montignac à Lac-Mégantic et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2019-2020 adopté le 28 mai 2019 (CC19-4492).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Date et heure de la prochaine séance

Le mardi 28 janvier 2020 à 19 h 30.

CC19-4622 - Levée de la séance

À 20 h 10 sur la proposition de madame Carole Bourgault, la séance ordinaire est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yves Gilbert, président

Madame Annie Garon, secrétaire générale